



Changement de poste pas d'avenant ni changement remuneration

Par **emilieba**, le **29/01/2009** à **11:09**

Bonjour,

Je souhaiterai recueillir vos conseils pour m'éclairer dans la situation professionnelle dans laquelle je me trouve.

Je suis responsable marketing opérationnel statut cadre depuis 18 mois. Il y a 6 mois (aout 2008), ma direction me propose d'évoluer vers un poste de responsable marketing développement mais de manière progressive (sur 6 mois passage définitif en janvier 09) avec un aménagement de mon temps de travail à 3 jours opérationnel et 2 jours développement. J'accepte la transition et demande un avenant de mon contrat de travail ainsi qu'une réévaluation de ma rémunération en relations avec les nouvelles tâches confiées et la surcharge de travail. A noter que les postes sont sur 2 sociétés différentes possédant 2 conventions collectives différentes.

Durant 5 mois, je redemande régulièrement ces éléments qui restent sans réponse et soit disant en cours et durant ce laps de temps je travaille donc sur les 2 fonctions. A noter que durant ce temps ma charge de travail opérationnelle n'a pas été revue à la baisse et que j'ai essayé d'effectuer sans succès un travail en 3 jours qui me prenait 5 jours auparavant

Arrive le jour de l'entretien annuel (déc 08) au cours duquel je signale mon mécontentement et demande rapidement la régularisation de la situation + une compensation financière pour la surcharge d'activité et la double mission menée.

On m'annonce:

- que mon changement de poste définitif a été repoussé à septembre 09

- que mon avenant est en cours (au jours d'aujourd'hui toujours rien)
- qu'aucune compensation financière ne me sera accordée pour 2008 et qu'éventuellement il y aurait "peut être" une prime en décembre 2009
- que ma rémunération n'est pas revue (alors qu'une partie de ma rémunération est refacturée à l'autre société depuis aout 08).

Je demande a bénéficier d'une assistante marketing ou stagiaire pouvant m'appuyer dans ces 2 fonctions la demande m'est refusée.

Je suis dans une impasse et ne sais plus quoi faire. je ne veux pas accepter ces conditions mais voudrais agir selon mes droits et ceux de mon employeur. Pouvez-vous m'aider ?

Merci par avance pour vos réponses